



Livret d'information AAC





DOCUMENTS A FOURNIR

- ☐ E-PHOTO (disponible dans votre auto-école 12€)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité ou passeport
- ☐ ASSR 2 ou attestation sur l'honneur d'obtention
- ☐ Journée d'appel (JDC)
- ☐ Facture -3 mois (eau, téléphone, gaz...)
- ☐ Permis de conduire si détenteur d'une autre catégorie AM ou moto

En cas d'annulation

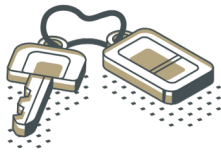
- ☐ E-PHOTO (disponible dans votre auto-école 10€)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité ou passeport
- ☐ Facture -3 mois (eau, téléphone, gaz...)
- ☐ Visite médicale

Si vous êtes hébergé

- ☐ Attestation d'hébergement
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité ou passeport
- ☐ Facture -3 mois (eau, téléphone, gaz...)



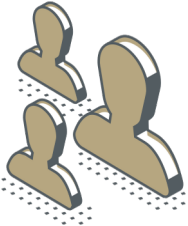
Sommaire



DOCUMENTS A FOURNIR.....
HORAIRES / CONTACTS.....
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ET DES MOYENS PÉDAGOGIQUES.....
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.....
ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....
DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....
L'ÉVALUATION DE DÉPART.....
PARCOURS DE FORMATION.....
PROGRAMME DE FORMATION.....
DÉROULEMENT DU PROGRAMME.....
RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....

Côté pratique

L'auto-école vous accueille pour les séances de code ainsi que la maintenance du bureau :



DU LUNDI AU VENDREDI
10h-12h00 / 14h00-18h00
LE SAMEDI 10h00 – 12h00
FERMÉ LES JOURS FÉRIÉ ET LE SAMEDI JUILLET AOÛT

Cours thématiques



Correction des séances de code faite par un moniteur
Les SAMEDIS de 12h à 13h
Les cours auront lieu sur réservation de 4 élèves minimum.

A savoir



Le site internet :
autoecole-asr.fr (infos, résultats, statistiques, réclamations...)
Le téléphone :
04 48 18 86 00
Le mail :
contact@autoecole-asr.fr
Nos agences :
117, Boulevard de Strasbourg - 34400 LUNEL
18, Rue de la Clastre - 30470 AIMARGUES



Formateur - Équipe pédagogique

Monsieur VALLET Bastien directeur et responsable PMR

Autorisation d'enseigner n ° A 18 034 0026 0 - En charge de :
Administratifs / Enregistrements / Suivi des dossiers Cours de code et cours
thématiques Leçons de conduite Accompagnement aux pratique

Madame TURC Magali assistante de direction responsable pedagogique

Autorisation d'enseigner n° A 02 034 01 430- En charge de :
Administratifs / Enregistrements / Suivi des dossiers Cours de code et cours
thématiques Leçons de conduite Accompagnement aux pratique

Madame BON Fabienne enseignante et responsable PMR

Autorisation d'enseigner n° A 05 083 0023 - En charge de :
Cours de code et cours thématiques Leçons de conduite
Accompagnement aux examens pratique

Madame Simon Cynthia

Autorisation d'enseigner n ° A 06 08 80 01 30 - En charge de :
Cours de code et cours thématiques Leçons de conduite
Accompagnement aux examens pratique



Outils utilisés pour la partie théorique et pratique

En salle (jusqu'à 12 élèves) :

- Télévision, chaises, accoudoirs, tableau pour schéma et explication orale
- Maquettes, affichage
- Accompagnement d'un moniteur pour les cours ETG & les cours par thèmes
- Accès internet pour code en ligne avec suivi des formateurs

Cours pratiques :

- Sur véhicules automatique et/ou manuel, double commande,
- Fiche du suivi et livret d'apprentissage dématérialisés
- Évaluation sur fiche en voiture ou sur tablette
- Bilan de compétences
- Examen blanc
- 1 élève et un moniteur par leçon en voiture

La conduite accompagnée

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

La conduite accompagnée possède de nombreux avantages :

- Elle permet notamment d'acquérir plus d'expérience au volant qu'avec une formation classique puisque, après avoir fait les 20h de conduite obligatoire à l'auto-école et suite à un rendez-vous préalable avec le ou les accompagnateurs, l'apprenti devra parcourir un minimum de 3000 km, sur 1 an voir plus.
- De ce fait, il rencontrera d'avantage de situations et sera ainsi plus sûr de lui et mieux préparé pour passer l'examen.
- Effectivement le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 74% contre 55% avec une formation classique.
- De plus, le fait de pouvoir commencer dès 15 ans permet d'apprendre plus facilement.
- C'est une tranche d'âge idéale pour l'assimilation des objectifs, et surtout pour l'harmonie socio-éducative.

Mais aussi :

- Passer son permis dès 17 ans : en effet, si le candidat a effectué ses 3000km et 1 an de conduite minimum il pourra passer son permis à 17 ans.
- Période probatoire plus courte : 2 ans au lieu de 3 ans et donc récupérer ses points plus vite.
- Un coût de la formation moins élevé : moins d'heures à l'auto-école et plus d'heures avec les parents.
- Une assurance moins chère : Les assureurs proposent de meilleurs tarifs aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.



Présentation de la formation ACC

Conduite accompagnée dès 15 ans !

L'apprentissage anticipé de la conduite vise principalement à mieux préparer les futurs jeunes conducteurs à la route, en leur permettant d'acquérir une réelle expérience de la circulation sous la vigilance d'un conducteur confirmé.

Ce capital expérience a d'ailleurs été valorisé lors de l'instauration du Permis Probatoire en mars 2004 avec une période plus courte, passant de 3 à 2 années ; ainsi que des tarifs d'assurance jeunes conducteurs minorés.

Le déroulement de cet apprentissage se compose de trois phases.

La formation initiale en auto-école

Dès ses 15 ans, l'élève prépare son Examen Théorique Général (Code de la Route) et suit une formation pratique répondant aux mêmes critères que les élèves suivant une formation traditionnelle au Permis B.

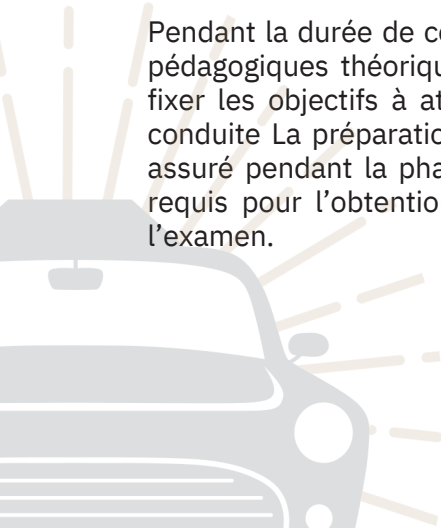
A l'obtention de son code de la route, et une fois un niveau de conduite satisfaisant, le jeune apprenti conducteur est autorisé à circuler sous la responsabilité de ses accompagnateurs.

Depuis mars 2010, les accompagnateurs sont conviés à assister à un Rendez-vous pédagogique préalable pratique de 2 heures, afin de constater le niveau de conduite de leur enfant et ainsi pouvoir l'accompagner le plus efficacement possible.

La période de conduite accompagnée et le suivi pédagogique dans notre établissement

Pendant une année au minimum, le jeune apprenti doit effectuer au moins 3000 kilomètres afin de se constituer une expérience qui lui sera profitable une fois détenteur du permis de conduire.

Pendant la durée de cette conduite accompagnée, le jeune revient en auto-école pour 2 rendez-vous pédagogiques théoriques et pratiques, afin de partager avec son formateur l'expérience acquise, et fixer les objectifs à atteindre pour perfectionner sa maîtrise du véhicule et de l'environnement de conduite. La préparation de l'examen pratique du permis de conduire A travers le suivi pédagogique assuré pendant la phase de conduite accompagnée, le candidat est en mesure de cerner le niveau requis pour l'obtention du permis de conduire, et ainsi se préparer au mieux au déroulement de l'examen.



Enjeux et déroulement

LES ENJEUX

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en commun. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION THÉORIQUE

À l'Auto-école vous aurez toujours la présence d'un moniteur pour compléter les réponses si nécessaire. Les cours seront collectifs avec des réponses personnalisées à chaque participant. De plus, vous serez automatiquement inscrit sur internet via l'application «Kopilote» pour vous permettre de vous entraîner de chez vous et nous assurer de vos performances grâce à un suivi en ligne. Une feuille de présence sera à signer à chaque passage en salle, afin de nous assurer de votre assiduité. Un gage de réussite, nous conseillons les élèves pour la présentation à l'examen de code et les accompagnons le jour de l'examen. Les différents chapitres de la théorie porteront sur :

- La connaissance approfondie des règles du code de la route
- Les attitudes et comportements à adopter en circulation
- L'état d'esprit pour appréhender de la façon la plus exigeante et agréable le monde de l'automobiliste
- Les conditions et cadre du permis de conduire
- Une approche de la circulation routière intelligente
- La règle du jeu et la courtoisie
- L'ensemble de la signalisation routière horizontale et verticale
- Les facteurs à risques, la prévention et l'anticipation
- Les lois physiques, le contexte écologique et l'aspect mécanique
- Types de routes, agglomération et autoroutes
- Les arrêts et stationnements

CONDITIONS POUR PASSER L'EXAMEN :

Conseil du Formateur et faire moins de 6 fautes sur plusieurs séries d'affilée. L'accompagnement du moniteur est prévu le jour de l'examen.



Déroulement de la formation

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE

Suite à l'évaluation de départ, le cadre général se fera sur l'ensemble de 20 heures obligatoires minimum. Tous les objectifs sont identifiés à l'aide d'un livret d'apprentissage qui est remis à l'élève dès le début de la formation. Ce livret lui permettra de travailler en harmonie avec la fiche de suivi qui accompagne le formateur et sera signé lors de chaque séance. On y trouve des schémas et des textes grâce auxquels les points faibles sont identifiés, et permettant également de renforcer les points forts.

Les objectifs listés dans ce livret sont ceux du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne), ils se découpent comme suit :

- Devenir automobiliste (appropriation de l'automobile et connaissance des normes réglementaires de circulation)
- Gérer son déplacement (gérer l'ensemble des possibilités et des interdits)
- États dégradés du système (savoir faire face à des situations anormales ou d'urgence)
- Comprendre le phénomène automobile
- En complément des objectifs généraux, le formateur aura un soin particulier à faire partager son expérience
- Grâce à des techniques dues à l'expérience il identifiera rapidement le levier sur lequel pourra se porter son action.

CONDITIONS POUR PASSER L'EXAMEN :

Une fois les objectifs acquis et suite à un bilan de compétence favorable, le moniteur proposera une date d'examen.



L'évaluation de départ

L'auto-école a l'obligation de faire faire à ses nouveaux élèves une évaluation de départ, afin d'avoir une estimation du nombre d'heures de cours de conduite qu'il devra prendre pour obtenir son permis de conduire. Il s'agit d'une estimation qui n'a qu'une vocation indicative, et non contractuelle, l'auto-école ne pouvant présumer de la date exacte à laquelle l'élève parviendra à passer son permis de conduire.

L'évaluation de départ sera faite avant la signature du contrat, et sera d'une durée d'environ 45 minutes. Elle sera facturée 35 €.

Suite à cette évaluation une proposition vous sera remise, vous serez libre de l'accepter ou non. Cette proposition sera valable pour une durée de 3 mois.

Son déroulement :



L'évaluation de départ qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage !

Comment OSCAR évalue ton volume d'heures prévisionnel ?

Tu es installé à la place du conducteur, au volant d'OSCAR pendant 30 à 45 minutes. Le simulateur va t'accompagner dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation).

Tes réponses et comportements au volant vont permettre de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire.

Tout au long des exercices, tu obtiens ou perds des points. Ta prestation est alors considérée très satisfaisante, satisfaisante ou à améliorer en fonction des critères ci-dessous.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation.



6 FACULTÉS

facultés évaluées pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques. Les performances des 6 facultés sont listées en fonction des résultats (du meilleur au moins bon).

5 LETTRES

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S et R**. C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.



6 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

- Expérience/Connaissance du véhicule**
Le questionnaire de début permet d'évaluer ton expérience de conduite et ton niveau de connaissance du véhicule. Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes : direction, embrayage, boîte de vitesses, freinage.
- Démarrage/arrêt/Coordination motrice/Trajectoires**
La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe. Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite ! Elle est évaluée par :
 - tes démarrages/arrêts,
 - la qualité de tes trajectoires lors du slalom,
 - la position que tu as choisie sur la route lors de la conduite en ville.
- Perception**
Percevoir est essentiel pour anticiper. Ta perception de l'environnement est évaluée par 3 situations spécifiques : le panneau publicitaire, la couleur de la moto et l'arrêt de précision. As-tu vu la vache violette et la moto verte ? Le simulateur mesure également ton anticipation en fonction de la distance à laquelle tu mets le clignotant avant de tourner.
- Comportement/Respect des règles**
Ton comportement est évalué suivant deux critères :
 - le respect du Code de la route : priorité à droite, piéton, zone 30, stop, limitation de vitesse...
 - le respect des consignes : des instructions te sont données pendant la conduite (suivi des directions, arrêts, démarrages...), les as-tu entendues, vues et respectées ?
- Compréhension**
Ce critère permet d'évaluer ton aptitude à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.
- Attention/Slalom**
Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou stress. Cette séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel tu te sentais lors de la réalisation des exercices. Le critère crispation est nuancé en fonction de la qualité des trajectoires suivies lors du parcours en ville.

Les étoiles figurant à droite de chaque capacité indiquent ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

- 1 ★ < à la moyenne
- 2 ★ = à la moyenne
- 3 ★ > à la moyenne

Le nombre d'heures proposées pour l'auto-école inscrit le nom et reste plus qu'à signer ! ta formation pratique. Il n'y a pas de frais de dossier.



5 LETTRES

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S et R**. C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.



Parcours de formation

FORMATION THÉORIQUE :

Dès votre inscription, notre forfait vous permet un accès illimité à notre salle de code ainsi que l'accès à notre plate-forme de formation en ligne pour le code de la route. Un moniteur est présent à chaque session de code pour vous accompagner dans votre formation et vous permettre de progresser plus vite. Une feuille de présence sera à signer à la fin de chaque séance pour avoir un suivi.

Les séances portent sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule

LES COURS THÉMATIQUES :

Différents thèmes de la sécurité routière seront abordés en plus des cours de code :

- Alcool et Stupéfiants
- Vitesse / fatigue / accident
- Perturbateurs : téléphone, gps....
- Assurance / constat à l'amiable

Une fois l'obtention de votre code de la route nous commençons la formation pratique.

FORMATION PRATIQUE :

L'apprentissage se réalise sur nos voitures à double commande (boîte manuelle et/ou boîte automatique). La conduite fait l'objet d'un apprentissage principalement individualisé, ou pour ceux qui le souhaitent faire de l'écoute pédagogique en assistant à une leçon. L'enseignant évalue les capacités de l'élève et adapte ses leçons en fonction.

Nous commençons par la maîtrise du véhicule sur parking :	Par la suite nous continuons sur route, agglomération, autoroute :
Installation au poste de conduite	Rond-point / carrefour à sens giratoire
Démarrer / s'arrêter	Règles de circulation
Tenir et tourner le volant	Observation / adaptation
Passage des vitesses / rétrograde	Conduite respectueuse de l'environnement
Contrôle des rétroviseurs	S'insérer et circuler sur voie rapide et/ou autoroute
1 ères manœuvres (marche arrière / demi-tour)	Stationner en bataille, créneau, épi
	Connaissance du véhicule / mécanique simple
	En fonction des saisons, conduite de nuit
	Possibilité conduite sur boîte automatique

Un bilan de compétence et ou un examen blanc sera prévu en cours de formation, et le moniteur en fonction de vos acquis déterminera une date d'examen.

Programme de formation - Conduite accompagnée

OBJECTIF	EFFECTIFS
Obtenir la catégorie B du permis de conduire	1 élève par véhicule et/ou 2 pour écoute pédagogique
PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS	HORAIRES
Avoir minimum 15 ans.	Affichés à l’auto-école
Satisfaire aux conditions médicales et administratives.	
Pour les candidats âgés de 16 ans, être à jour au regard : de l’attestation de recensement Avoir fait l’évaluation de départ Etre enregistré en préfecture.	
INTERVENANTS	DURÉE
Enseignants de la conduite et de la sécurité routière Titulaire du B.E.P.E.C.A.S.E.R (brevet pour l’exercice de la profession d’enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du ECSR (titre professionnel d’enseignant de la conduite et de la sécurité routière) Chaque enseignant bénéficie d’une autorisation préfectorale d’enseignement.	Théorie (en fonction du forfait choisi) Conduite minimum 20h obligatoire Un rendez-vous préalable avec les parents de 2 heures
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	
Pédagogie : Participative, Interrogative, Découverte, Explicative, Démonstrative	Moyens et outils : Salle de cours équipée de télévision , chaises, accoudoirs, tableau, maquette.
Véhicule : Équipés de double commande.	
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	
Théorie : Suivi de présence en salle de code Cours en salle assisté d’un enseignant pour la correction Accès code en ligne avec suivi d’un enseignant Cours thématiques	Pratique : Livret de formation au permis B Fiche du suivi individuelle Bilan de compétence. Rendez-vous préalable avec l’accompagnateur de 2h 2 rendez-vous pédagogiques avec accompagnateur de 1h30. Accompagnement à l’examen pratique

Cours en salle assisté d'un enseignant pour la correction

Déroulement du programme de formation

OBJECTIFS PAR SEANCE	Temps estimé
1° - Installation au PC / démarrage / arrêt / volant / abordé passage vitesse 1-2	1h
2° - Renforcement dém. / arrêt / passage vitesse + rétrogradage / schéma rd pt.	1h30
3° - Renforcement rd pt. / Démarrage en côte / Explication Contrôles rétro.	1h30
4° - Tournant G-D / intersections prio, feux / placement stop / contrôles	1h30
5° - Manœuvres marche arrière / demi-tour + renforcement 1°2°3°4°	1h30
6° - Observation, analyse / intersections situations 1 ère roulante / ville	1h30
7° -Rangement bataille arrière D et G avec et sans voiture + renforcement 6°	1h30
8° - Petite route croisement, allure, position chaussée / suivi itinéraire	1h30
9° - Insertion voie rapide, autoroute / renforcement manœuvres/ stationnements	1h30
10° - Créneau D-G / insertion ville + circulation	1h30
11° - Bilan de compétences / examen Blanc	
12° - Renforcement de l'ensemble des objectifs	2h00
13° - Renforcement manœuvres, stationnements	2h00
14°- Rendez-vous préalable avec un ou les accompagnateurs	2h00

Le déroulement de ce programme s'adaptera en fonction des capacités d'apprentissage de l'élève, ainsi que du secteur routier et de la circulation.



Règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école ASR applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tout élève inscrit dans l'établissement se doit de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement.
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.).
- Respect des locaux (propreté, dégradation).
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à talons hauts).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer, de ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...).
- Interdiction de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Interdiction d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respect des autres élèves en pratique et en théorie.
- Respect des horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours.
- Respect des horaires de leçons de conduite. Au-delà de 15 minutes de retard, la leçon sera annulée, non reportée et non remboursée.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les cours théoriques et pratiques.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il ait consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage immédiat réalisé par le représentant de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès de la direction pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner sur l'incident.

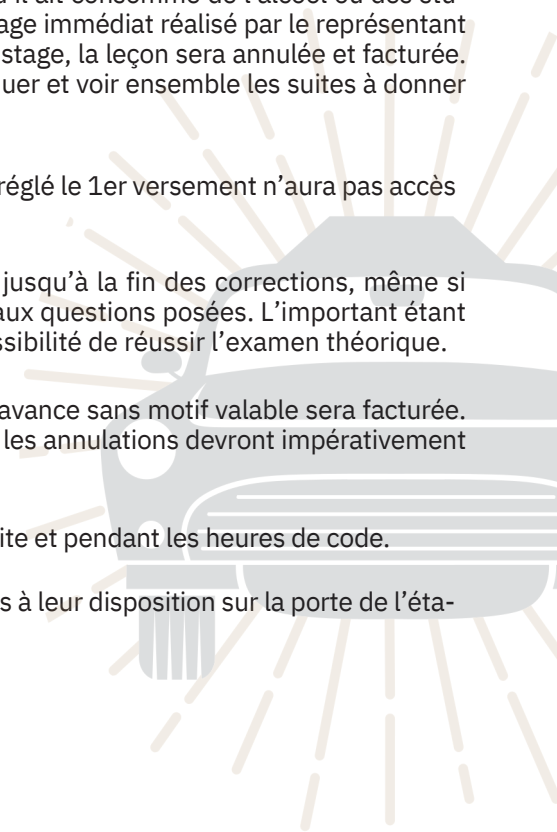
Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'aura pas accès à la salle de code.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci débordent un peu sur les horaires, lorsque l'enseignant répond aux questions posées. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir l'examen théorique.

Article 6 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrables à l'avance sans motif valable sera facturée. Aucune leçon ne pourra être décommandée à l'aide du répondeur ou sms, les annulations devront impérativement être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 : Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau...).



Article 9 : Le livret d'apprentissage sera remis à l'élève dès sa première heure de conduite. Il est demandé au candidat d'en prendre le plus grand soin et de le présenter à chaque leçon de conduite et de le remplir à chaque cours afin d'avoir un suivi.

Article 10 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail, 45 à 50 minutes de conduite effective, 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon (pause WC éventuellement). Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon routier...) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite. Les prises à domicile ou lycée sont faisables mais dans la mesure du possible. Si l'enseignant considère que le trajet n'est pas propice au bon déroulement du cours, il pourra refuser le lieu de rendez-vous demandé par l'élève.

Article 11 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé.

Article 12 : L'inscription d'un candidat à l'examen théorique ou pratique devra respecter les points suivants :

- Programme de formation terminé ;
- Avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- Compte soldé.
- La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen relève du seul fait de l'établissement. Cette décision s'établit en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.

Article 13 : Tout manquement à l'une des dispositions du présent sur ledit règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions ci-dessous désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral ;
- Avertissement écrit ;
- Suspension provisoire du contrat ;
- Exclusion définitive de l'établissement.

Article 14 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation ;
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée ;
- Non-respect du présent règlement intérieur ;
- Non-paiement.



L'auto-école du ASR- Lunel est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves
et vous souhaite une bonne formation.



Auto-école ASR - 117, Boulevard de Strasbourg - 34400 LUNEL
04 48 18 86 00 - www.autoecole-asr.fr - N° agrément E21 034 0015 0
contact@autoecole-asr.fr

